



# PROJET ASSOCIATIF

2023 - 2028

Grandir avec nos différences

**40 ANS AU SERVICE DE L'ENFANT  
EN SITUATION DE HANDICAP**

# 1983-2023

L'Association CAMSP de Savoie affirme que toute personne, quelle que soit sa situation (handicap, âge, situation sociale...) a droit au respect de la totalité de sa personne (dignité, intégrité, intimité) et à l'accessibilité universelle.

L'association s'appuie sur des valeurs fondatrices, en complète adéquation avec celles de la Fédération APAJH : primauté de la personne, non lucrativité, ouverture sur l'environnement, respect des valeurs de la République.

Son statut d'association indépendante permet de :

- **conserver son objectivité** et sa neutralité dans les orientations des enfants suivis,
- **spécialiser son expertise** dans l'accompagnement à la période cruciale du début du parcours de l'enfant et de ses proches,
- **maintenir une diversité de l'offre et des réponses** de soin en variant les approches.

Son projet stratégique s'articule autour de :

- **garantir la précocité** du diagnostic, continuer à **améliorer la qualité de la prise en charge**, rester dans une démarche d'accessibilité à l'environnement global de l'enfant (inclusion),
- **assurer l'accès en toute équité** aux services indépendamment de conditions sociales et géographiques,
- **soutenir et accompagner les familles**, respecter leur position d'actrices à part entière dans le parcours de leur enfant,
- demeurer un **acteur majeur dans la sensibilisation, la prévention, le repérage précoce** des déficiences et des troubles neuro développementaux,
- participer à la montée en compétences des professionnels, parents, partenaires.

## La création et l'histoire du CAMSP :

Le CAMSP est né de plusieurs volontés conjointes : de plusieurs élus de la Savoie, des autorités de tarification et de contrôle (Conseil départemental-CRAM-DDASS aujourd'hui ARS), des chefs de service de Pédiatrie du CHMS\* de Chambéry, et d'une équipe de bénévoles groupés au sein du Comité de l'Enfance de Savoie (aujourd'hui dissous).

Les membres fondateurs dont Françoise et Michel BOVIER-LAPIERRE, ce dernier actuel vice-président de l'association, ont fait inscrire dans les statuts que le médecin directeur technique de l'établissement serait par obligation un pédiatre issu du service de pédiatrie du CHMS de Chambéry.

En consolidation de cette volonté, les locaux du CAMSP sont implantés dans un bâtiment hospitalier. Des conventions de partenariat CHMS-CAMSP viennent garantir ces proximités et coopérations.

Par décision statutaire, les parents pourront solliciter une place au conseil d'administration, une fois le parcours de leur enfant terminé au CAMSP.



- ▶ 1983 : ouverture de l'établissement CAMSP pour 30 enfants (Comité de l'enfance 73)
- ▶ 1986 : extension à 55 enfants dont 2 antennes
- ▶ 1993 : déclaration officielle de l'association CAMSP de Savoie
- ▶ 2004 : extension à 60 enfants
- ▶ 2008 : extension locaux
- ▶ 2010 : fermeture antenne Aix les Bains
- ▶ 2012 : affiliation à l'APAJH Savoie
- ▶ 2014 : extension à 70 enfants
- ▶ 2015 : création PAICS
- ▶ 2017 : extension locaux
- ▶ 2020 : création PCO 73
- ▶ 2021 : déménagement Maurienne

\*CAMSP : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce

\*PAICS : Plateforme Autisme Inter CAMSP de Savoie

\*PCO : Plateforme de Coordination et d'Orientation

\*CHMS : Centre Hospitalier Métropole Savoie

\*HAS : Haute Autorité de Santé

Les Lois [2002.2 du 02.01.2002](#) rénovant l'action sociale et médico-sociale et [2005.102 du 11.02.2005](#) pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, ainsi que la loi HPST (Hôpital, Patient, Santé, Territoire) n° 2009-879 du 21/07/2009.

2015 : RBPP HAS/CAMSP

2018 : Rapport IGAS

2018 : Rapport HCFEA

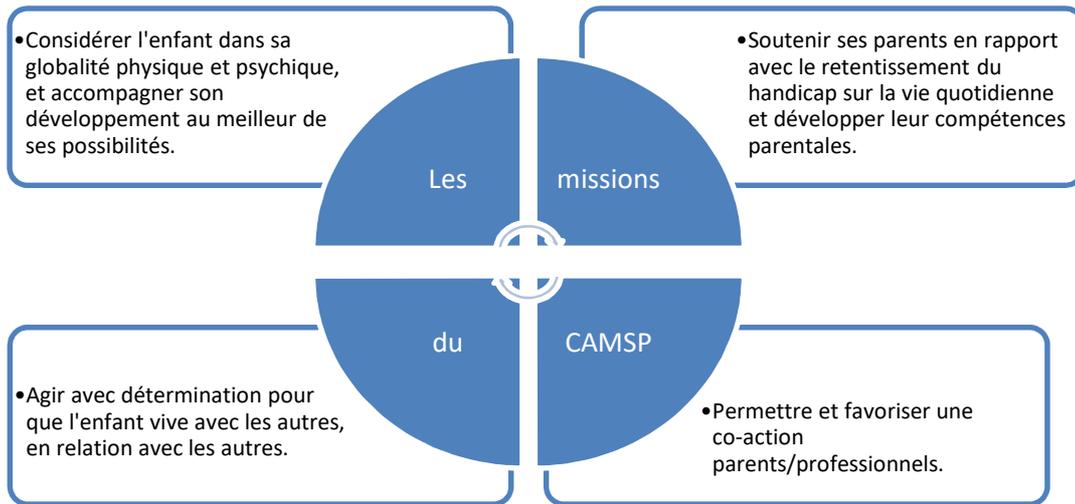
2018-2022 : Stratégie nationale Autisme/TND

2020 : les 1000 premiers jours

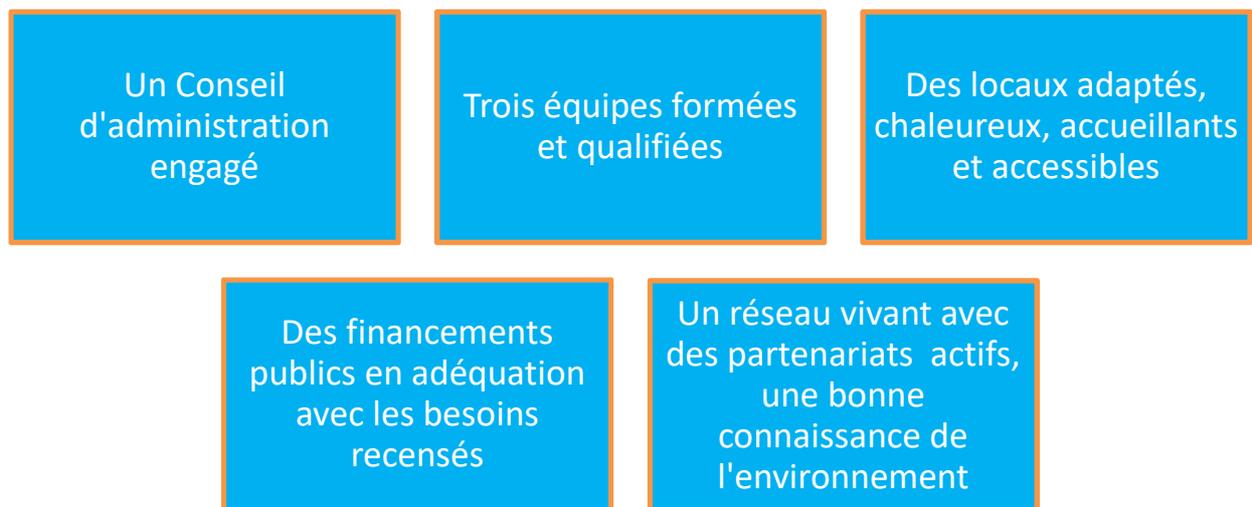
2020 : RBPP HAS TND

2022 : Rapport Piveteau

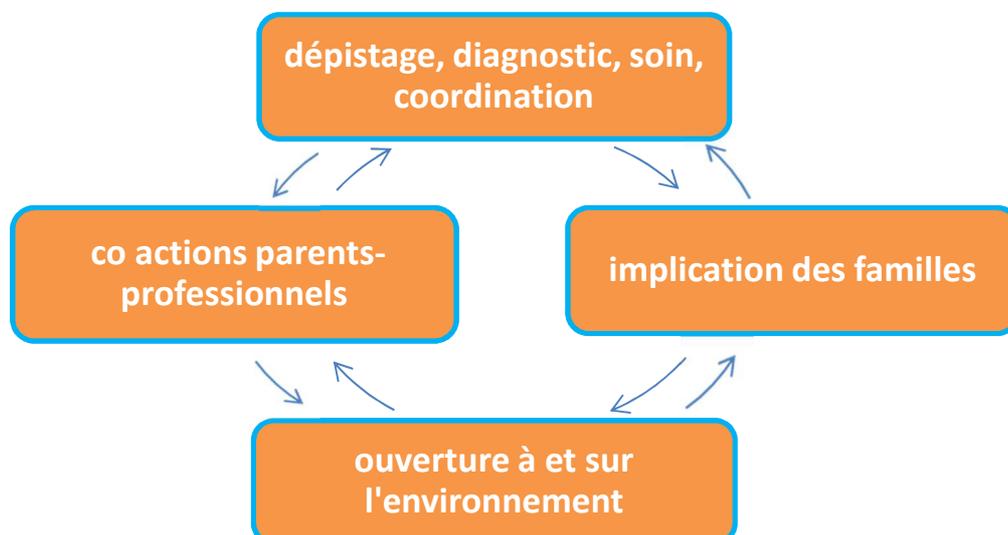
## LES MISSIONS



## LES MOYENS pour rendre plus pertinent le parcours des enfants et des parents :



## LES ACTIONS déclinées plus précisément dans le projet d'établissement :



## OBJECTIFS ATTEINTS

Diversification des modes d'accompagnement des enfants avec la création :

- ▶ Plateforme Autisme Inter CAMSP de Savoie (PAICS) co-portée avec l'association Deltha Savoie,
- ▶ Plateforme de Coordination et d'Orientation 73 (PCO) 0-6 ans : portage juridique CHS de la Savoie, opérateur CAMSP de Savoie.

Agrandissement des locaux, mise en conformité et accessibilité.  
Déménagement antenne de Maurienne.

Enrichissement du réseau professionnel départemental, régional et national.

Évaluation interne, tableau de bord de l'Agence Nationale d'Appui à la Performance (ANAP), rapport d'activité national de la Caisse de Solidarité et pour l'Autonomie (CNSA).

Signature du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM 2020-2024).

Renforcement de la participation des parents dans le Conseil de la Vie du CAMSP et avec des co-formations parents-professionnels, développement du "pouvoir d'agir" (investissement et engagement des parents).  
Ouvrir l'espace des possibles.

Qualification exigée de l'ensemble du personnel, clarification des délégations et des responsabilités.

Formations régulières du personnel.  
Actualisation et accroissement des compétences.  
Exercice de la bientraitance et amélioration de la qualité de l'accompagnement.  
Fidélisation du personnel.

Pratique de l'appel à projet, appel à manifestation d'intérêt dès lors qu'il s'agit du cœur de mission de l'association.

Pratique du co-portage (par exemple PAICS).

## PERSPECTIVES 2023-2028

### Prévenir les nouveaux besoins et maintenir la spécificité de l'association

Actualiser le projet SESSAD précoce TSA.  
Reprendre la gestion PCO 73-74 à la suite du CHS (centre hospitalier spécialisé).  
Répondre à l'appel à projet PCO 7-12 ans.  
Relever le défi de l'ESMS numérique (dont le DUI dossier usager informatisé),  
Prévoir une extension des locaux.  
Maintenir une vigilance, un rôle de transmission et d'alerte aux autorités face aux besoins recensés (par exemple : nos fiches action CPOM, SESSAD précoce autisme et lien entre protection de l'enfance et handicap...).

Analyse sociétale, observation et réflexion en vue d'une adéquation aux nouveaux enjeux (nouveaux besoins, nouvelles demandes) de façon à offrir des réponses pertinentes et/ou innovantes.

L'association du CAMSP reste fidèle à ses valeurs et à ses missions en s'adaptant aux demandes, à l'environnement sociétal, législatif, humain,

- en restant créatrice et novatrice,
- en poursuivant le partenariat avec la puissance publique et les acteurs de l'environnement de l'enfant.

Ce projet 2023-2028 sert de référence au projet d'établissement et aux projets individualisés des enfants accueillis. Il est destiné aux adhérents, aux familles, au personnel, aux partenaires et aux autorités de tarification et de contrôle responsables de la mise en œuvre des politiques institutionnelles.